



Consommation d'eau excessive à cause d'un compteur

Par **Hovid36**, le **11/12/2008** à **19:06**

La société SAUR vient de me prévenir par courrier que ma consommation d'eau est anormalement élevée. Or, je n'ai rien changé à mon mode de vie et comme chaque année, je suis parti environ 5 mois de mon domicile notamment en été. Je pense que le compteur d'eau ne fonctionne pas correctement car je n'ai détecté aucune fuite. La SAUR me dit que l'étalonnage du compteur coûte 150 €. Ce coût exorbitant est institué pour dissuader les usagers de contester les mesures à partir des compteurs. Peut-être quelqu'un s'est-il branché sur ma conduite d'eau car le puits extérieur est accessible à tous. J'ai contacté la société d'HLM Habitat 2036 qui a envoyé une personne constater les faits.

Quel recours ai-je contre la SAUR ? Ces sociétés sont puissantes, n'admettent aucune contestation et envoient systématiquement les huissiers. Etant retraité je n'ai pas les moyens de prendre un avocat. J'espère avoir des conseils judicieux de votre part assez rapidement. Puis-je demander une aide exceptionnelle avant d'exiger le changement du compteur qui semble défectueux puisqu'il a calculé la consommation de 2000 litres d'eau en 2 semaines alors que je me suis absenté une semaine.

Avec mes remerciements anticipés, bien cordialement.

Par **robinet**, le **20/02/2009** à **13:07**

Je suis dans la meme situation. Depuis fin 2008, avez vous trouvé de nouvelles pistes pour régler votre litige ?

Merci de m'en informer.

Par **ardendu56**, le **20/02/2009** à **21:47**

Le pot de terre contre le pot de fer : le médiateur de la république

Si aucun arrangement à l'amiable n'a pu être trouvé, malgré vos courriers, vous pouvez faire appel au médiateur de la république.

Le Médiateur de la République est l'équivalent des conciliateurs pour les conflits entre Administration ou service investi d'une mission de service public (EDF, mairie, Assedic...) et particuliers. Les litiges entre particuliers sont donc exclus. Il a pour mission de régler les différends qui n'ont pu aboutir par un arrangement...

Le Médiateur de la République ne peut pas non plus intervenir dans une procédure engagée

devant une juridiction, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle.

Le médiateur de la république

- Les avantages ?

Le Médiateur de la République a pour mission de régler les différends qui n'ont pu aboutir par un arrangement. Il peut même adresser à l'Administration une injonction de se conformer à une décision de justice et proposer la modification de certains textes.

Qui peut en bénéficier ?

Tout administré, en conflit avec un service administratif en raison du mauvais fonctionnement de ce service, d'une décision inéquitable ou du refus d'exécution d'une décision de justice peut bénéficier des services du Médiateur de la République.

A quelles conditions ?

Trois conditions de recevabilité sont fixées par les articles 6 et 7 de la loi de 1973 :

1. Le Médiateur doit être saisi par une personne physique ou morale,
2. Par l'intermédiaire d'un parlementaire,
3. Et après que des démarches ont été effectuées par le réclamant auprès des administrations concernées (Il faut avoir épuisé tous les recours habituels et s'être heurté à un refus de l'administration en cause).

Que faut-il faire ?

Toute personne physique ou morale peut, par une réclamation individuelle, porter une affaire la concernant à la connaissance du Médiateur. Il faut pour cela écrire une lettre à son député ou sénateur en lui exposant sa situation vis-à-vis de l'Administration et en lui demandant expressément l'intervention du médiateur.

En effet, seuls les parlementaires peuvent saisir de leur propre chef le Médiateur d'une question relevant de sa compétence. Il n'est pas possible de s'adresser directement à ce dernier.

Le médiateur peut aussi s'auto-saisir de toute question lui paraissant justifier une réforme, même si aucun usager n'a posé de réclamation.

A savoir

Vous pouvez rencontrer en préfecture les correspondants du Médiateur qui y assurent une permanence. Ils vous fourniront toutes les informations et les conseils dont vous pourriez avoir besoin. Ils peuvent vous aider à la constitution d'un dossier ou à régler directement les affaires les plus simples.

Quels sont les frais ?

Vous n'aurez aucun frais à supporter. Les services du Médiateur de la République sont gratuits.

J'espère que vous parviendrez à un arrangement.

Par **vrignette**, le **10/03/2009** à **07:39**

Bonjour,

Dans un premier temps quelques vérifications s'imposent :

- Le compteur tourne-t-il lorsque les robinets sont fermés ?

Si c'est le cas il existe bien une fuite sur votre installation privée.

Si vous pensez que votre compteur est défectueux, l'étalonnage est bien la seule solution.

Pourquoi un tel prix ?

SAUR fait appel à un organisme indépendant pour vérifier le bon étalonnage de votre compteur. Cette opération a un coût. Vous ne précisez pas dans votre post que si le compteur

est défectueux, SAUR ne vous pas payer l'étalonnage et refait votre facture sur la base de vos consommations antérieures.

Avant de vous engager dans cette opération, vous pouvez faire une petite vérification simple :

- Relevez les chiffres rouges de votre compteur
- Tirez 10 ou 20 litres d'eau
- Vérifiez ensuite si ce sont bien ces 10 ou 20 litres qui ont été décomptés.

Bien cordialement.

Par **Justice78**, le **16/10/2011** à **07:48**

Nous rencontrons le meme problème et intentons une action en justice. Ou en etes vous dans votre dossier ?

Par **youris**, le **16/10/2011** à **20:31**

bjr,

un compteur est rarement défectueux, au contraire en vieillissant les consommations enregistrées sont sous-évaluées car les compteurs de type à turbine s'encrassent et tournent moins vites.

souvent la consommation excessive provient d'une fuite sur l'installation après compteur donc privative dont le titulaire de l'abonnement à la charge de l'entretien.

comme cela a été dit, vérifiez que votre compteur ne tourne pas lorsque que vos robinets sont fermés.

Par **julia71**, le **13/12/2013** à **13:22**

DEPUIS 1 AN LES CHIFFRES AU COMPTEUR SONT EXHORBITANTS JE VIS SEULE;après intervention d' une société sanitaire, aucune fuite.RESTE PROBLEME D4 2TALONNAGE DU COMPTEUR;TOUT A ETE SIGNALÉ A VEOLIA?J ATTENDS LEUR INTERVENTION POUR EXPERTISE DU COMPTEUR.JE CRAINS QU4 IL CHANGE LE COMPTEUR ET NE ME REMBOURSE PAS LES SOMMES INDUMENT PAYEES QUE FAIRE?

Par **fred44**, le **17/09/2014** à **13:13**

fred44

j'ai un dépassement d'eau de 1000m3 sur l'année et dépassement de facture de 2916.84€ que je dois régler à Véolia car pas de fuites et étalonnage en règle donc pas de problèmes de compteur.

Je n'ai pas utilisé l'eau, que faire?

Je n'arrose même pas les plantes extérieurs avec le robinet, j'ai un récupérateur d'eau de 500L pour ça, quand je lave une salade ou autre, c'est toujours au dessus d'une baignoire, on

fait depuis toujours très attention à l'eau alors c'est un canular ou bien????
merci d'avance de vos réponses,

Par **fred44**, le **17/09/2014** à **13:16**

Je reste assez sûr que le chiffre de gauche qui correspond aux milliers de M3 a sauté d'un cran, car réellement, j'ai consommé 115m3, je pense que les 115 sont la conso mais les 1000 sont en trop?
merci encore si quelqu'un peut m'aider, dois-je porter plainte, ou faire vider un canadaire sur le toit de véolia, pour justifier de la conso?

Par **flo45**, le **15/10/2014** à **17:49**

Bonjour
Même problème de surconsommation. Nous consommons pour 2 adultes et ma fille de 11 ans 100 m3 d'eau depuis 11 ans et cette année 550 m3. Véolia mettent en doute mes propos, je leur ai ouvert la maison pour qu'ils vérifient : tous les appareils sont en classe A, ils ont vérifiés compteur, pas de baignoire mais douche et coupons l'eau, chasse d'eau économique 2 boutons, sommes absents à toutes les vacances et avons système pour récupérer eau de pluie pour arroser jardin. Nous buvons eau en bouteilles... peut pas faire mieux ! mais non. Faut payer ! 300 euros pour vérifier étalonnage du compteur.... en plus de la facture à payer. Que faire ? Pas envie de payer ces sommes tous les ans. Ils nous traitent comme des voleurs alors que ce sont eux !

Par **Jibi7**, le **15/10/2014** à **18:27**

Si vous avez gardé vos factures de 11 ans allez contester .
Peut être faudrait il vérifier que les compteurs d'eau ne doivent pas être vérifiés ou étalonnés par les poids et mesures et qu'il n'y ait pas de fuite en dehors de la maison ?

Par **sam42**, le **24/10/2014** à **15:29**

meme probleme seul dans un 50m2 j aurai consommé 276 m3 en 1 ans et demi. Alors que dans mes autres logement je consommais 50m3 a l année au max.NI Le mediateur ni la société qui gere mon dossier ne sont décidé a bouger alors que j ai bien sur fait les vérifications necessaires, controle du compteur, etalonnage sur 1 et 10 litre, passage du plombier, passage de l agent d entretien de la chaudière instannée.. Le compeur est dans mon appartement, sous l evier au deuxieme etage.. ce qui exclus les fuites apres compteur. la lyonnaise des eaux me demande 400 euros pour faire etatonner le compteur.. !! ou va t on?
SI quelqu un a une solution. CLDT

Par **vivien c**, le **27/10/2014 à 22:29**

Bonsoir

J'ai eu le même souci sauf que Veolia m'a suspendu ma facture et que le compteur est à l'étalonnage.

S'il s'avère que le compteur est défectueux, remboursement, il faut donc juste attendre et ne pas s'inquiéter.

Par **flo45**, le **28/10/2014 à 09:09**

Bonjour. Je n'ai pas confiance pour confier mon compteur pour l'étalonnage à Veolia. Les prix vont de 75 à 300 euros ! Je ne trouve pas de société qui accepte un particulier, alors si vous avez une adresse je suis preneuse. J'ai fait une lettre recommandée au syndicat des eaux et alerté une association des consommateurs d'eau CLCV qui a besoin de plusieurs plaintes pour avancer. Alors ne pas hésiter ! J'ai reçu ma facture d'eau hier : 533 m³ pour 11 mois.... C'est pas mal pour un couple avec un enfant ! Heureusement que je n'ai pas de piscine.... Je vous tiens au courant si mon affaire avance et bon courage à ceux qui sont dans le même cas que moi, il ne faut pas baisser les bras.

Par **Cocodesedona**, le **28/10/2014 à 09:23**

Bonjour

J'ai le même problème que vous : surconsommation sur 2 mois de 200 m³ d'eau dont je n'ai été averti que 3 mois après... Tout contrôle, pas de fuite et j'ai appris par Veolia que j'étais relié au télérelevé (personne n'est au courant) dans mon quartier.

Ayant regardé, quelle surprise!!! A certains moments de la journée, la nuit des pics inexplicables genre 900 l à 2h, ou 1050 l à 5h... mon plombier ne comprend pas, Veolia fait la sourde oreille et me propose que de vérifier le compteur à mes frais.

Je n'en ai pas l'intention car ce n'est pas fiable et comme ils disent, il est vérifié et présumé exact.

Alors qu'avez-vous fait???

J'ai trouvé des cas similaires aux nôtres.

Par **Cocodesedona**, le **28/10/2014 à 09:26**

Quel est le nom de l'association ?

Par **flo45**, le **28/10/2014 à 09:56**

CLCV

www.clcv.org

C'est par département . Contactez dans le 18-28-36-37-41 et Paris

Je laisse un message et ils me rappellent. Regardez vos contrats habitation car le mien prévoit une assistance juridique. En cas de procès on sait jamais !

Par **Jenaimarre**, le **23/11/2014 à 12:38**

Je viens de recevoir un courrier de la saut m informant d une consommation excessive ... De 186m3 l année dernière j aurai consommé cette année 1401 m3 !!!!! Après vérification nous n avons pas de fuite. Sachant qu il est inutile de parler avec eux je vais, des lundi contacter ma protection juridique mais même si je pense que le compteur à sauté un chiffre comment le prouvé ????

Par **stefstef44**, le **24/12/2014 à 12:47**

Bonjour à tous,

Situation identique pour nous.

Nous sommes convaincus que notre compteur est passé directement de 999m3 à 1100m3 (voire 1110m3 ou 1111m3): l'aiguille des milliers a entraîné celle des centaines, voire aussi celle des dizaines et de l'unité.

Demander un étalonnage ne servirait à rien puisque le problème n'est pas là.

Demander une expertise nous semble très risquée :

- rien ne garantit que ce dysfonctionnement se reproduira, ni en poussant le compteur au delà des 2000m3, ni en repassant sous la barre des 1000m3... notre compteur a plus de 8 ans, l'aiguille des milliers était peut-être grippée, elle ne l'est peut-être plus maintenant...)

Il nous est impossible de prouver que nous n'avons pas consommé ou perdu l'eau...

Nous contactons ce jour la CVLC... et vous tenons au courant !

Bon courage,
Stéphane

Par **verphil**, le **20/01/2015 à 09:53**

Bonjour,

J'ai reçu également un courrier de la part de VEOLIA m'annonçant une surconsommation de 50m3. Je n'avais pas de problème avec mon ancien compteur mécanique; Ce problème est intervenu depuis le remplacement par un compteur électronique permettant le relevé à distance. Toute mon installation à été vérifiée, rien d'anormal. Pour eux, c'est moi qui est

consommé, cette consommation sur six mois représente l'équivalent de deux ans....
J'attends leur décision mais je ne me fais pas d'illusion, le pot de terre contre le pot de fer..

Par **solmel**, le **22/01/2015 à 13:52**

Problème identique avec VEOLIA, 56 M3 de plus que les années précédentes avec une personne de moins depuis fin novembre 2013!!!plusieurs personnes de mon entourage, voisins, amis, collègues de travail... VEOLIA ne veut rien entendre, ils nous répondent qu'il y a une fuite ou que nous avons consommé davantage à 3 plutôt qu'à 4!!! Quels sont les recours pour qu'ils comprennent qu'il y a un véritable soucis avec leurs compteurs???

Par **Marie971**, le **25/02/2015 à 14:40**

Pour nous s'est pire : nous avons acheté la maison en août. Relevé compteur d'eau fin août : 801671. Relevé compteur d'eau fin février : 870184. Anormal non?

Par **Val40400**, le **25/02/2015 à 15:41**

Nous avons le même problème et faisons appel à l'aide juridique de notre assurance habitation. Une entreprise extérieure a été mandatée par notre assurance le mois prochain et quelqu'un de la Sydec devra venir sur place ce jour-là pour vérifier le compteur. Si au début on avait écouté le sydec, il nous proposerait de faire vérifier le compteur par un de leur sous-traitant et de payer 100€.
Ils nous ont bien regardé sans blagues ils prennent les gens pour des cons.

Par **Val40400**, le **25/02/2015 à 15:42**

Nous avons le même problème et faisons appel à l'aide juridique de notre assurance habitation. Une entreprise extérieure a été mandatée par notre assurance le mois prochain et quelqu'un de la Sydec devra venir sur place ce jour-là pour vérifier le compteur. Si au début on avait écouté le sydec, il nous proposerait de faire vérifier le compteur par un de leur sous-traitant et de payer 100€.
Ils nous ont bien regardé sans blagues ils prennent les gens pour des cons.

Par **Antoine Oscar**, le **27/07/2015 à 18:27**

Bonjour le relevé d'avril 2014 me donne une conso de 200m3 200.000lres je suis seule pas de douche ni baignoire ni lavage de voiture, depuis ce jour je relève, un jour relevé le matin et le soir 50 ltr en moins Véolia me dit que ce n'est pas possible et pourtant j'ai payé 900€ et 2

LRAR sans réponse écrite un appel qui me propose une vérification à 300€ et ce jour là il tournera normalement, j'ai demandé le changement gratuit du compteur, pas question j'ai eu un technicien pour jauger 20lt en 2 fois le compteur a donné 44 au lieu de 40lt pour eux c'est normal, un soir on relève je ne tire rien de la nuit le lendemain matin le compteur n'a pas tourné et je n'ai aucune fuite ni avant ni après compteur il y a néanmoins un sérieux problème je demandais un avoir sur la prochaine facture (mon oeil) avec mon mari 80m3 pour un an avec douches, bains, seule je le répète 200m3 mais pour Véolia c'est normal, je ne sais plus où m'adresser???

Par **Antoine Oscar**, le **05/08/2015 à 14:45**

Je reçois ce matin le devis d'étalonnage du compteur stupéfaction 492,55€, on marche sur la tête, le 1er chiffre annoncé était 300€, ayant payé 900€ pour 200m3 = 200.000litres erreur de quantité au 1er message un zéro de trop, bien sûr je n'accepte pas le devis, où allons nous
Véolia EDF GDF Orange on se bat avec ses murs .
Ceci était ma dernière trouvaille.

Par **karinette.18**, le **31/12/2015 à 12:00**

bonjour
ma fille a reçu une lettre de la saur pour une surconsommation d'eau de 1250m3. le dernier relevé indiquait 881m3 et 15 mois après 2131m3 on va faire étalonner le compteur mais s'il ne trouve rien quel recours avons nous? car la saur n'est pas inquiète de cette surconsommation elle nous dit que faut payer car c'est sa consommation . nous avons fait un arrêt sur le compte et nous sommes décider à nous battre

Par **stella69**, le **30/03/2016 à 11:21**

Bonjour, j'ai également un problème de surconsommation, j'ai fait faire un détalonnage du compteur à ma charge 229€, et aucune anomalie n'a été constatée, or en 2011/2012 consommation 30 m3- 2013/2014 55 m3 et la 2014/2015 (suite déménagement même copropriété) 259m3.

je n'ai jamais eu de fuite et le syndic a mandaté son plombier qui a confirmé.

je me sens démunie, le juriste que j'ai rencontré me dit ne rien pouvoir faire pour moi, car je ne peux apporter la preuve d'un dysfonctionnement et que le certificat de la société qui a fait le contrôle fait foi.

Qui peut m'aider à sortir de ce cauchemar ?

Par **youris**, le **30/03/2016 à 11:34**

bonjour,
si la vérification du compteur n'a décelé aucune anomalie, le problème vient de l'installation, soit fuites, soit vous alimentez autre chose que vous ignorez.
vous pouvez faire des relevés quotidiens de votre compteur en vérifiant qu'en l'absence de puisage de votre part, pendant une nuit par exemple, votre compteur n'enregistre aucune consommation.
si vous vous absentez plusieurs jours, vous pouvez fermer l'eau si vous avez une vanne après ou avant le compteur en relevant l'index et vous verrez si quelqu'un se plaint de ne plus avoir d'eau et si votre compteur a tourné en votre absence.
salutations

Par **stella69**, le **30/03/2016 à 15:41**

Bonjour Youris,
merci d'avoir prit la peine de me répondre;
hélas non les chiffres restaient figés lorsque les robinets étaient fermés, j'ai fais des relevés au coucher et au lever rien ne change.
mes articles ménagers sont de classe A et ma baignoire est également à économie d'eau, la chasse d'eau 3l /6l-
le seul dysfonctionnement envisageable est qu'au lieu de 10 litres consommés le compteur s'embrouille est indique 100 litres (compteur électronique relevable distance) ce qui est curieux c'est pour faire le détalonnage du compteur initial, la société Ista m'a posé un compteur de remplacement et la curieusement je n'ai consommé en un mois que 4m3, c'est redevenu normal.
Je suis dans une impasse toutes mes installations ont été contrôlées par deux plombiers différents.
Je me bat contre des moulins à vent.
cordialement.

Par **youris**, le **30/03/2016 à 17:39**

bonjour,
dans ce cas, il doit vous être possible de demander un échange de votre compteur qui permettra de mettre en évidence que le compteur n'enregistre pas normalement.
le défaut que vous avez relevé pouvait arriver dans les anciens compteurs mécaniques avec roues dentées.
vous devriez saisir le médiateur de l'eau en soulignant qu'avec le compteur de remplacement, votre consommation était redevenue normale.
voir ce lien:
<http://www.mediation-eau.fr/>
salutations

Par **Vadim2013**, le **29/06/2016 à 15:48**

En cas de surconsommation inexplicable peut on penser à une défection du compteur.
Merci ,et cordialement

Par **pascaline54**, le **28/02/2017 à 18:40**

Bonjour, nous sommes une copropriété gérée par Véolia. Nous avons reçu un courrier de leur nous disant que le compteur avait été changé car il ne fonctionnait plus. A suivi une facture. Il y a 4 appartements et nous avons des sous-compteurs indépendants. Nous avons fait le relevé des 4 compteurs et du coup nous avons 100m3 de moins que ce que Véolia nous facture. Ils refusent de prendre nos relevés en compte (photos à l'appui). Sommes-nous en capacité de contester ?
Merci pour vos réponses !

Par **bert emi**, le **03/03/2017 à 16:03**

Bonjour, je suis locataire dans petit f2 dans le 95, j ai reçu ma facture d eau comprise dans mes charges fin janvier avec une énorme augmentation, je vis seule avec mon fils de 4ans et nous sommes à 164m3 pour l année dernière contre 108m3 l année d avant, nous n avons rien changé à nos habitudes. J ai des compteurs individuels, aucune fuite cela a été vérifié par deux plombiers.
J ai fais installer des doubles compteurs depuis mardi je suis à 18L de différence entre les anciens et nouveaux compteurs. Ce n est pas énorme, mais pensez vous que c est normal de ne pas tomber sur les même chiffres surtout en eau froide? merci d avance de votre aide je suis démuni

Par **georges kow**, le **15/04/2017 à 16:42**

Bonjour,pour qui est concerné par ce problème,je donne une explication vécue.je suis passé d'une consommation annuelle de 90 m/3 à 240 m/3 sans avoir changé de mode d'utilisation.En vérifiant mon compteur j'ai vu que celui-ci tournait par impulsions saccadées toutes les 10 secondes environ. J'ai constaté qu'en fermant l'alimentation d'eau froide de mon chauffe eau le compteur s'arrêtait,par contre si j'ouvrais cette vanne d'eau froide et que je fermais la sortie d'eau chaude le compteur se remettait à tourner.J'ai donc compris qu'il y avait un va et vient au niveau du compteur due à une pression et contre pression entre le réseau d'alimentation et mon installation ce qui fait qu'une petite quantité d'eau fait un va et vient dans le compteur qui compte dans le sens entrée mais ne décompte pas dans le sens retour et ceci toute les 10 secondes et cela représente 160 m/3 annuel.
J'ai résolu le problème en installant un clapet anti-retour sur mon réseau et depuis le comptage est correct.
Je pense que beaucoup d'abonnés sont concernés mais ignorent ce problème, je me demande si il est aussi ignoré par le service des eaux???

Par fst, le 15/04/2017 à 16:59

Bonjour,
@ bert emi : 18l sur quel volume ?

Par fst, le 15/04/2017 à 23:54

@georges kow,

Je suis confronté à un problème de cette nature, problème que je n'ai réalisé que récemment. Je reviendrai plus en détail sur mon analyse du phénomène mais d'abord qqu chiffres et le contexte pour éclairer ceux qui cherchent.

Contexte:

Je suis propriétaire d'une maison individuelle dans laquelle je n'habite (seul) en moyenne que 120j/an, une salle de bain avec baignoire (jamais utilisée) une autre avec douche que j'utilise pour ne pas perdre trop de temps. Pas de chauffe-eau électrique, une chaudière fioul (eau chaude et chauffage) avec un ballon interne de 80L, en électro juste une machine à laver, pas de jardin.

Etant donné ce mode de vie j'estime que 2 à 3m3 mois seraient un maximum... 32m3 facturés sur une période de 6 mois attirent mon attention.

Observations:

Quelques observations rapides révèlent que le compteur incrémente son indexe de façon erratique à très faible vitesse.

Une recherche de fuite minutieuse est menée et révèle un réseau interne parfaitement étanche.

La fermeture de la vanne après compteur fait disparaître le phénomène, sa réouverture le fait réapparaître.

En aval du compteur ni régulateur de pression ni clapet anti-retour.

Une observation plus minutieuse me permet de mieux comprendre ce qui se passe: le débit "fantôme" n'a pas une distribution homogène sur 24h et se quantifie

- de 10~15L/heure vers 19:30

- à 0.25L/heure vers 2:30 (nuit)

Le compteur St-Gobin de 1996 me semble réaliste dans son débit mesuré sur un volume de référence prélevé.

En mettant mon réseau sous pression et en fermant après compteur, je peux vérifier la présence d'un volume compressible de 190ml dans ce réseau. Ce test est mené plusieurs fois en attendant 30 minutes supplémentaires chaque fois pour vérifier l'étanchéité du réseau (la pression ne chute pas test après test). Je collecte l'eau en ouvrant le point le plus haut de la maison dans un simple verre gradué (attention de garder la coupure au compteur). Si plusieurs tests penser à purger.

Analyse:

comme pour georges kow, la raison du mouvement lent et irrégulier du compteur trouve son origine dans un micro-déplacement alternatif du fluide dans le compteur. L'absence d'anti-retour autorise ce phénomène "pendulaire" lié aux perturbations de pression du réseau (pas de physique compliquée ici, mais les raisons de ces perturbations sont nombreuses et connues). La zone compressible dans mon réseau domestique est responsable de l'inversion du flux.

Techniquement les compteurs de ce type peuvent mesurer le flux inverse si le débit est suffisant. Le fait qu'ils n'intègrent que dans la direction positive doit pouvoir s'expliquer assez simplement en examinant la construction interne d'un compteur, il me faudrait en démonter un pour mesurer la disposition des éléments prendre des mesures dimensionnelles des entrées et sorties.

Il est très simple de concevoir le compteur pour le rendre déterministe quant au sens de l'erreur: un point essentiel qui évite tout risque de voir les indexes décompter sur des installations sans activités, situation qui serait... "regrettable".

Mis à part cette dernière remarque plus personnelle qu'analytique, le phénomène de cette précession sur des réseaux "statiques" est connu mais peu décrit au moins en France. Pour les germanophiles ce lien traite sommairement de cette réalité sans plus d'explications poussées : <http://www.haustechnikdialog.de/Forum/t/3196/Wasseruhr-Zaehler-laeuft-ohne-Verbrauch>.

Une dernière petite remarque, pour terminer, concernant mon éventuelle réclamation auprès de mon fournisseur d'eau. Je vais corriger le problème moi même en réduisant la pression vers mon réseau aval et en coupant l'oscillation du flux par un clapet. Je n'envisage nullement de demander un quelconque contrôle ou étalonnage facturé du compteur : il serait conforme à l'issue de cette procédure car l'écart en mesure de volume serait bon. Le phénomène dont nous parlons ne saurait entrer en jeu dans les tests d'étalonnage est ne serait pas détecté. Au pire, cette demande déclencherait le remplacement du compteur par un modèle du moment. Là c'est une autre histoire aux vues des contentieux qu'on relate ça et là.

Bonne lecture à tous et bonne enquête.

Par **georges kow**, le **16/04/2017 à 16:16**

Bonjour, je suis très content de constater que je ne suis pas seul à avoir cerné le problème. Je conseille donc pour éliminer ce dysfonctionnement de monter un clapet anti-retour que j'ai payé moins de 10€ en magasin. Depuis mon compteur indique une consommation normale. Cordialement salut à tous.

Par **jean-mi**, le **01/02/2018 à 16:59**

bonsoir , je suis moi même confronté à un problème similaire . j'effectue un relevé de mon compteur et constate une consommation importante environ 300 m3 pour 8 mois alors que

nous avoisinent les entre 110 et 120 m3 pour 12 mois .

Je ne trouve aucune fuite dans mon installation , je ferme donc l'arrivée d'eau se trouvant dans mon sous sol ,je constate que le compteur d'eau continu de tourner,celui ci trouvant au niveau de ma clôture.

je ferme donc le robinet situé avant le compteur et celui et a ce moment je remarque une fuite située entre ce robinet et le compteur .

une fuite avant compteur peut elle faire tourner celui ci .je pense que oui le compteur n'étant pas équipé de clapet anti retour rien n'empêche l'eau d'être comptabilisé et de s'échapper la ou ce n'est pas étanche.